Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260320-09_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le vendredi vingt mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard FLOCH, en session ordinaire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Membres :	***Présents*** : 15
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTES, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Secrétaire de Séance*** : Sébastien JACQ

Délibération N° : 09-03-2026
Election des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,
Vu la délibération 07-03-2026 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4,
Considérant que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Considérant que Madame le Maire fait procéder à l'élection des adjoints,
Considérant que Madame le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,
Considérant qu'une liste est candidate,
Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

Bien vivre à Mespaul conduite par Michèle QUÉAU
1 – Thierry MOAL
2 – Isabelle METGE
3 – Frédéric KERGOAT
4 – Estelle SALMAS

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer son bulletin de vote plié dans l'urne,

Après avoir procédé aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260320-09_03_2026-DE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A OBTENU :
Liste « Bien vivre à Mespaul » conduite par Michèle QUÉAU : 15 voix,

La liste conduite par Michèle QUÉAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

Premier Adjoint	Thierry MOAL
Deuxième Adjoint	Isabelle METGE
Troisième Adjoint	Frédéric KERGOAT
Quatrième Adjoint	Estelle SALMAS

Ainsi fait et délibéré, le 20/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Sébastien JACQ

LE MAIRE,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL
FINISTÈRE